



CHENIER.

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÉME
MONT VERNON, PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT
(R. SULTZ)

L'ABELLE.

Abonnement : Un an (Canada) \$1.00
" " (Etats-Unis) 1.50
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,

Directeur

ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Annonces : 1^{re} c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1^{re} insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

Résistance limitée

Quelle sera la résistance de l'Allemagne ? Telle est la question que chacun se pose après une lutte de six mois. Il ne faut pas se faire illusion : sa résistance sera longue, et elle le sera pour de multiples et diverses raisons. Il faut voir les choses en face, il faut se tenir prêt.

Tout d'abord, il y a une raison d'ordre psychologique et morale pour que l'Allemagne ne désarme pas de suite : c'est son immense orgueil. Pourquoi Rome républicaine, même après l'Allia, après les Fourches Caudines, après Cannes, continuait-elle la guerre ? N'était-elle pas convaincue que sa destinée était marquée par les dieux, que sa domination s'étendrait au loin sur toute l'Italie et sur tout le bassin méditerranéen ? Pourquoi Rome impériale succombait-elle sous la ruée des hordes barbares ? C'est qu'elle avait perdu conscience de sa puissance sur tout le monde, jusque là soumise à sa loi. Cet orgueil superbe qui enfle et soutient tous les conquérants, n'est-ce pas le ressort du pangermanisme incarné dans le Kaiser.

Quand le sentiment de l'intuition d'une sorte de mission providentielle s'associe à cette haute appréciation de soi-même et de son rôle, quand cet amour-propre se donne à soi-même une manière de mandat divin et que l'on se présente au monde comme l'Élu de Dieu, une sorte de roi biblique, on obéit à une foi mystique qui ne connaît plus d'obstacles et ne permet plus de prévoir aucun danger. La passion de régner brise tout frein : ce n'est plus l'impérialisme national, c'est un fanatisme dynastique. Aux yeux de Guillaume II, c'est par la méthode prussienne, personnifiée dans les Hohenzollern, que la culture allemande peut triompher et s'imposer à la civilisation européenne. Un orgueil de race, confondu avec un orgueil de famille et illuminé par quelque rayon de philosophie religieuse à son usage, ce n'est pas tout ce qui explique la ténacité de l'Allemagne et de son chef : quand tous les champs de Lorraine, de Champagne et de Flandre seraient bétonnés de ses intentions dominatrices et belliqueuses, le « sic volo sic jubeo » préconisé par tous les héros de Berlin ne serait que vaine déclamation si derrière les lignes de circonvallation, l'arrière pays n'était pas pourvu pour soutenir l'action et attendre l'issue finale.

Voilà l'argument économique. L'Allemagne a-t-elle des réserves de denrées et de munitions, et que valent ces réserves ? Observons quelques chiffres : En 1912, l'Allemagne importait 1654 millions de francs en céréales, elle en consommait 354 millions, elle conservait sur son hinterland 1400 millions environ pour les besoins de sa population ou de son marché extérieur ; en fer elle achetait 234 millions de francs, en cuivre 285 millions.

Voilà bien qui montre l'importance du tribut qu'elle paie à l'étranger, et l'insuffisance de ses ressources propres.

Tenons compte de la politique de prévoyance que le gouvernement aura suivie dans ces dernières années : nous sommes certains que des stocks considérables auront été constitués. Ils ne seront pas épuisables et ils ne seront pas, dans les circonstances actuelles, aisément renouvelables. Tout d'abord, l'Allemagne industrialisée a négligé son agriculture, au grand dam et à la colère des agrariens. Aurait-elle multiplié ses efforts, elle n'aurait pu contraindre le sol ingrat de la plaine du nord à lui fournir les gros rendements désirables pour alimenter 65 millions d'habitants. Enfin, elle subit elle-même le contre-coup de la mobilisation et elle doit aussi manquer de la main-d'œuvre rurale qui est nécessaire pour préparer les récoltes de 1915. Avait-elle escompté l'attitude de la Grande-Bretagne, son calcul se trouve déçu par le blocus des mers. Pensait-elle vivre sur le pays envahi : elle se tromperait elle-même, puisqu'elle porte partout la dévastation et frappe les champs de stérilité. Elle est donc guettée par la famine. A quel moment précis, en éprouvera-t-elle l'émprise ? Quand la disette fera-t-elle fléchir son orgueil ? Il faut examiner d'autres facteurs de sa résistance.

On a remarqué ci-dessus la valeur des importations en fer et en cuivre, ces matières précieuses pour l'industrie de la guerre.

On pourrait, pour être moins incomplet, noter également les importations de caoutchouc et de pétrole qui, elles aussi, jouent leur rôle dans la bataille et dans les transports. Pour ces catégories, l'Allemagne a pris à l'avance ses précautions. Combien ses approvisionnements dureront-ils ? Correspondront-ils à des mois de lutte, peut-être prolongée au-delà des estimations de l'Etat allemand ? La aussi le blocus se fera sentir. Puis, pour le pétrole, n'y a-t-il pas un autre mécompte ? Les Russes marchent sur la Galicie, les Roumains retiennent leurs exportations, les sources de l'Est se ferment et celles de l'Ouest sont trop lointaines. La pénurie des matières premières, que réclame tout l'outillage de destruction machiné

par l'Allemagne contre l'Europe, n'est-elle pas menaçante comme la famine, à une date qui pourrait n'être plus très éloignée.

Dès lors, quand d'une part l'ambition allemande paraît atteindre son plus haut degré de paroxysme, d'autre part la force de sa puissance de combat semble être parvenue au sommet de sa courbe. Jusqu'à présent, et peut-être pour quelque temps encore, ses prétentions à la domination se soutiennent et elles se soutiendront avec «olidité». Elles reposent sur un véritable fonds de guerre ; et elles pourront encore vraisemblablement se soutenir sur cette assise. Ce ne peut être un socle inébranlable. Il se minera, il se mine tous les jours, et il manquera d'états. Déjà ne remarquons pas combien le peuple allemand est réduit à vivre d'économies : des règlements publics imposent le mélange de la pomme de terre avec la farine, rationnent les pâtisseries au profit de la boulangerie, recommandent même de ne pas abuser du savon, les graisses et huiles servant à sa fabrication faisant défaut. D'autres règlements, également publics, prescrivent une sorte de chasse aux déchets de métaux. Ces indices ne sont-ils pas les prodromes d'autres calamités, qui sont le cortège de la guerre : la crise alimentaire et la cessation du travail, qui entraîne avec elle la crise du salaire. Ce sont aussi les signes avant-coureurs d'une catastrophe de l'industrie, la faillite des arsenaux, qui amène l'infanterie et l'artillerie au silence.

Déjà, sur plus d'un point, on a noté que les tirs étaient moins prodigieux. Sans doute, c'est parce que l'on se sent moins riche.

Soyons bien assurés qu'au moment où commencent la disette de vivres et de munitions, la courbe de la puissance combattive de l'adversaire s'abaisse brusquement ; elle sera manifestée par un recul sur le terrain, acharné pied à pied mais fatal et décisif. Lorsque faiblira le levier dans lequel se plaçaient toute confiance et tout espoir, que sera le ressort ? Que sera la force morale quand la force matérielle s'épuisera ? Que sera-t-elle devant l'indéfectible doute qui envahira le peuple trompé ? Quelle unité pourra conserver cette fédération qui se sera vue sacrifiée aux visées prussiennes ? Ne cherchons pas à enfermer dans les limites précises du temps et de l'espace la durée de la résistance que l'Allemagne, flanquée de l'Autriche, déjà débilitée, annulée, peut opposer. Il y a des probabilités qui, aujourd'hui, sont des plus éloquentes pour aujourd'hui, les succès. En dépit du fléau qui s'est abattu sur les Alliés, ils ont pour eux la route des mers qui leur garantit les approvisionnements de toute sorte ; ils ont des réserves d'hommes, ils conservent tous les leviers et n'ont rien perdu de leur ressort qui est, non dans l'ambition d'un despote, mais dans le dévouement de tout un peuple à la cause du droit, non seulement pour lui, mais pour l'humanité, de défendre la civilisation contre la barbarie ressuscitée de la Germanie.

P. Chaumet

Meli-Melo

Pourquoi tout ce bruit ?

On prête à notre collaborateur « Nature » une vue personnelle assez originale de la question bilingue. A quelqu'un qui lui demandait son opinion à ce sujet, il aurait répondu :

« Mon Dieu, pourquoi tout ce bruit ? Pourquoi traiter de fanatiques des voisins qui tiennent en la plus haute estime la langue de Molière ? Je ne crains pas de dire que les pires orangistes admirent et aiment autant que nous la belle langue française : la seule différence est qu'ils veulent qu'elle soit enseignée en anglais. »

On connaît déjà la boutade du même sur la question des écoles manitobaines : « La seule manière de régler cette question, c'est... de ne pas la régler ! »

Et cette autre sur la guerre (en septembre) : « Dernières nouvelles : Les alliés avancent partout, les Allemands ne reculent nulle part, » tant les journaux étaient alors exaspérants de contradictions.

Se rendant aux desirs du comité du centenaire de la paix, les évêques du Canada ont fait chanter des hymnes de reconnaissance à Dieu dans toutes les églises, dimanche dernier.

Industrie laitière
La gran convention de la société d'industrie laitière sera tenue à Saint-Gabriel

de Brandon, comté de Berthier, les 3 et 4 mars prochains.

Il y aura plusieurs discours et conférences. Les honorables ministres de l'agriculture à Ottawa et à Québec, M. J.-A. Ruddick, commissaire de l'industrie laitière, M. Gustave Boyer, député, président de la société, et plusieurs autres personnages distingués seront présents.

Pour du pain seulement

L'emploi du grain pour fabriquer des boissons devrait cesser. Le grain pouvant être mieux utilisé dans les conditions qui existent dans le pays. Une requête à cet effet, signée par cent cinquante mille Canadiennes a été envoyée aux députés et sera aussi présentée au parlement. Ces femmes sont d'opinion que les quatre millions de dollars dépensés chaque année pour l'achat du blé destiné aux distilleries, seraient mieux employés à fournir du pain aux familles dans la misère.

La question bilingue au Sénat

L'honorable L.-O. David a proposé la motion suivante au Sénat :

« Considérant que l'un des principaux buts de l'établissement du Sénat a été la protection des minorités, cette Chambre, sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale, ne peut que regretter les divisions qui semblent exister dans la province d'Ontario au sujet des écoles bilingues et croit que, dans l'intérêt du Dominion tout entier, toutes ces questions devraient être étudiées à un point de vue généreux et patriotique et réglées de manière à observer la paix et l'harmonie parmi les divers groupes nationaux et religieux de ce pays conformément aux vues des Pères de la Confédération et à l'esprit de notre Constitution. »

Erratum

Dans l'article nécrologique sur le Dr Eugène Grignon, publié dans notre dernier numéro, lire à la dernière ligne du premier alinéa : « le premier et un des plus distingués de... »

A Québec

La session provinciale a été marquée, lundi dernier, d'un incident qu'il convient d'enregistrer.

M. Teller a annoncé qu'il abandonnait son poste de chef d'opposition tout en restant député de Joliette, et que son successeur était M. P. Cousineau, député de Jacques-Cartier.

M. T. lier jouit de l'estime générale et tous, conservateurs comme libéraux, regrettaient sa décision.

Législateur consciencieux, homme politique modéré et pondéré, adversaire loyal et sans animosité, il quitte un poste important où, de l'aveu même de M. Cousineau, il sera difficilement remplacé.

M. Cousineau, toutefois, a des qualités indéniables. Nous verrons si les possédés d'un chef de parti et d'un débater parlementaire digne de diriger la loyale opposition de Sa Majesté.

Pensées.

Les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir.
De LA ROCHEFOUCAULD

Vivre est une maladie que le sommeil soulage mais que la mort seule guérit.
CHAMFORT

Pour rire

A un veuf éploré :
— Il faut se faire une raison, mon cher ; toutes vos larmes ne la ressusciteront pas.
— Je l'espère bien.

LETRE D'OTTAWA

Les finances du Canada — La taxe de guerre — Mauvais contrastes du gouvernement.

L'honorable M. White, ministre des finances, a prononcé, le 11 février, à la Chambre, son discours sur le budget. Cet énoncé de la politique fiscale du gouvernement fera sérieusement réfléchir, par suite des illusions nombreuses qu'il dissipera. D'après le ministre, le prochain exercice financier atteindra au moins \$300,000,000 et les revenus de toutes sortes s'élèveront à environ \$120,000,000.

On propose, pour combler ce énorme déficit de \$180,000,000 d'emprunter cent millions en Angleterre, d'emprunter ailleurs \$50,000,000 et enfin d'imposer pour \$30,000,000 de nouvelles taxes de guerre. Telle est en substance la première partie du discours du ministre des finances.

La seconde partie comprend la liste des nouvelles taxes que le gouvernement entend imposer afin d'augmenter le revenu de \$30,000,000. Certaines compagnies d'assurances, les compagnies fiduciaires, les banques, les compagnies télégraphiques, seront taxées. Il y aura des taxes à payer

pour les mandats d'argent (poste et express), les lettres, les cartes postales, les parfums, les médecines brevetées, le vin, les billets de chemin de fer, etc.

Voici, en chiffres ronds, d'après le ministre des finances, la situation financière du Canada et les moyens qu'il entend prendre pour y faire face :

Dépenses pour la prochaine année fiscale	\$300,000,000
Recettes totales ordinaires prévues	120,000,000
Taxes nouvelles diverses à être imposées	30,000,000
Emprunt garanti par la banque d'Angleterre	100,000,000
Total probable des dépenses	\$300,000,000
Total probable des recettes y compris l'emprunt de \$100,000,000 de la banque d'Angleterre et les nouvelles taxes	250,000,000
Montant qu'il faudra emprunter ailleurs qu'en Angleterre	\$50,000,000
Montant des dépenses	\$300,000,000
Montant des recettes	150,000,000
Déficit à combler par des emprunts	\$150,000,000

Les nouvelles taxes imposées par le gouvernement consistent d'abord en une augmentation du tarif douanier ; elle sera de 7 1/2 % sur le tarif général et de 5 % sur le tarif de préférence britannique.

Ensuite des taxes spéciales sont décrétées comme nous le disions plus haut. Outre celles qui affectent les compagnies ou les institutions financières, il y a celles que les citoyens devront payer individuellement.

Ainsi, chaque lettre ou carte postale sera taxée d'un sou au moyen d'un timbre spécial. Tout mandat d'argent émis par une compagnie de messagerie ou par un bureau de poste devra porter un timbre de deux sous ; un bon de poste est taxé d'un sou. Tout chèque fait payable à une banque devra porter un timbre de deux sous. Chaque acheteur d'un billet de chemin de fer ou de bateau à vapeur devra payer une taxe de cinq sous pour un billet au-dessous de \$5.00 et de cinq sous pour chaque \$5.00 en sus.

Tous les médicaments brevetés et les parfums sont taxés à un sou par 10 sous du prix de détail ; le vin non mousseux à 5 sous par pinte, le vin non mousseux à 25 sous la chopine. La taxe sur les vins est en vigueur depuis le 12 février ; celle sur les remèdes brevetés et les parfums ne le sera que le 15 mars.

Les timbres indiquant cette taxe sont vendus par les employés du ministère du revenu de l'intérieur. Par conséquent, à Saint-Jérôme, on peut se les procurer au bureau de M. F.-X. Saint-Michel.

La commission d'enquête chargée de faire rapport sur les plaintes concernant la qualité des bottes fournies aux troupes canadiennes, a terminé son travail et son investigation et donne les réponses suivantes aux questions posées :

1. Les bottes dont on se plaint sont-elles défectueuses et, dans l'affirmative, en quoi le sont-elles ?

Réponse. — La commission considère que ces bottes, telles que fournies généralement, sont défectueuses : (a) dans leur forme ; (b) dans leur confection ; (c) en ce que le cuir dont elles sont faites ne contient aucune préparation destinée à les rendre imperméables ; (d) les talons et les semelles n'ont pas été renforcés ; (e) la semelle est formée d'un matériel de qualité inférieure.

2. Les bottes sont-elles devenues hors de service pour cause : (a) de fabrication défectueuse ; (b) de matériel inférieur ?

Réponse. — (a) Règle générale, la commission répond dans la négative, bien que l'affirmative ait été prouvée dans une petite proportion.

Elle répond oui à la question (b), mais seulement jusqu'à un certain point.

L'honorable M. Pugsley a demandé une enquête sur l'achat des deux sous-marins par le gouvernement Borden, au mois d'août 1914, au prix de \$1,150,000.

Vici, brièvement, les faits saillants mis devant la Chambre par l'hon. M. Pugsley.

« D'abord, » a-t-il dit, ces « navires ont été construits par le gouvernement du Chili.

En vertu d'un marché dont le prix, que je connais et qu'en ma qualité de membre de cette Chambre, j'ai obtenu d'une source sérieuse, était à l'origine de \$375,000 pour chaque sous-marin ; le capitaine Plaza, président de la commission, a été nommé par le gouvernement du Chili, surveillant ces navires chaque jour et de semaine en semaine ; quand ils furent terminés des épreuves eurent lieu et il était bon qu'elles soient faites ; on a trouvé que la construction n'avait pas été conforme au cahier des charges et la commission les a refusés après avoir fait rapport à son gouvernement. La Electric Boat Co., de New York, eut alors ces navires sur les bras et aucun client pour les prendre. Alors le jour qui a suivi l'épreuve, le 27 juillet, M. Patterson s'est mis en route pour Victoria, pensant qu'il aurait un client en la personne de sir Richard McBride. Il vit sir Richard

McBride et le 3 août, l'honorable député de Victoria (Barnard) est présent avec le ministre de l'agriculture et on appelle cet expert, le capitaine Logan.

Il déclare que suivant lui le prix sera d'environ \$375,000 pour chaque navire.

Le 3 août, après avoir vu sir Richard McBride, Patterson retourne à Seattle et ces messieurs se réunissent. Les messieurs parmi lesquels est compris le nom de mon honorable ami. On demande au capitaine Logan son avis quant au prix.

Ce capitaine a exprimé son opinion au sujet des prix de ces sous-marins et il a dit qu'ils devaient être achetés pour \$375,000 chaque. Puis il s'est téléphoné à M. Patterson qui avait vu auparavant sir Richard McBride et le prix est fixé à 1,150,000, ainsi que le dit M. Logan, et ce montant est payé. Or, je déclare à cette Chambre que ce montant de \$1,150,000 a été divisé en deux chèques. Un chèque de \$900,000 a été payé aux entrepreneurs, mais ce qu'est devenu l'autre chèque de \$250,000, je ne puis pas le dire. Tels sont les faits. Tirés en si vous voulez la conclusion qu'il y a eu quelque malversation. Fiez-vous si vous y tenez. Mais dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt du peuple qui paye cet argent et qui ne peut en aucun temps et plus particulièrement dans les moments de détresse payer un dollar de plus que ne vaut un sous-marin ou un fusil ou une cartouche, je demande que cette question soit examinée et qu'elle soit l'objet d'une enquête minutieuse quand le temps sera venu.

Points d'interrogation

Demandez l'avis de personnes, ayant le sens des deductions, sur la durée probable des hostilités, et vous aurez autant de réponses différentes. Ceux qui possèdent une philosophie au-dessus de la moyenne ou qui ne souffrent pas trop de l'épouvantable cauchemar, vous diront : — Qu'importe que la guerre dure encore six mois ou deux ans ? Songez qu'il s'agit de changer la carte du monde, de refaire une nouvelle humanité et que quelques mois de plus, quelques centaines de milliers de tués ou d'estropiés et quelques milliards en supplément pèlent peu si l'on considère un tel but à atteindre.

J'ai sous les yeux l'article d'un correspondant d'un journal norvégien, revenant d'Allemagne, qui affirme — et il est certainement de bonne foi — que son enquête, faite très impartialement, lui donne la certitude que ce pays ne peut pas être battu, « militairement parlant ». Cette affirmation, telle qu'elle est présentée, est elle-même fort discutable ; mais elle laisse la porte ouverte à des possibilités de défaites qui seront imposées à l'Allemagne par la force même des événements. Petit à petit, les mailles du filet qui tend à l'encercler, se resserrent et point n'est besoin d'être grand clerc pour constater que les diplomates des Alliés font d'excellente besogne.

Il est assurément très difficile à un neutre, si bien intentionné soit-il, de se mettre au diapason de l'âme nationale française. S'il ne brûle lui-même de cette flamme patriotique dont les mille feux illuminent tout le territoire de la République, alors seulement, et sans pour cela tomber dans l'exagération ou la fantaisie, il pourra se rendre compte de la profonde évolution qui s'est faite dans le caractère de ce pays, du calme et de la confiance qui régneront, et de la décision irrévocable qui plane sur le tout, d'aller jusqu'au bout. Nous savons y trouver le succès. En effet, si l'on analyse froidement la situation des armées, nous voyons que les résultats positifs obus en par un adversaire évidemment très fort, courageux, mais sans scrupules, sont loin d'atteindre le but escompté.

Nos « poilus » ne sont plus un contre deux, mais en nombre suffisant. L'infanterie 75, qui, à lui seul, aurait changé, dès le début, la face de la campagne, si ses munitions avaient porté quatre ou cinq kilomètres plus loin, voit arriver en rangs serrés ses gros frères de tous calibres. L'apparition, sur le front, aussi rapidement, de cette artillerie lourde qui faisait presque défaut au début, est un tour de force, bien qu'il faille tenir compte de l'appoint de nombreuses batteries primitivement destinées à une puissance amie. Un de ces gros calibres a été rapide est appelé à donner bien du fil à retordre aux Allemands qui apprendront à leurs dépens ce que l'on peut faire en France quand il le faut.

S'il était donné au correspondant norvégien de faire un petit tour en France avec la permission d'ouvrir un œil, il verrait que les dépôts sont pleins, que l'on a renvoyé pour ainsi dire définitivement deux classes dans leurs foyers, que les approvisionnements sont énormes, que l'intendance et le service de santé répondent à tous les besoins et que le nombre des « poilus » va en augmentant, car quatre ou cinq semaines sont suffisantes pour faire d'un blanc-bec un estimable poilu, candidat à la médaille militaire.

Le deuxième X de la guerre, c'est l'effort que l'on doit attendre de l'Angleterre. Pour être fixé sur ce dont l'on est déjà redevable aux Anglais, il faudrait savoir une foule de choses que l'on ignore ou que l'on ne cherche pas assez à comprendre. Le poids dont pèse l'Angleterre dans le groupement des Alliés est en rapport direct de la haine que lui a vouée l'Allemagne. L'Angleterre, par sa puissance financière, sa flotte, sa diplomatie aux mailles si subtiles et son calme froid, est le ciment moral qui fait des Alliés ce bloc indestructible contre lequel viendra finalement se briser ou s'échouer la puissance allemande.

Le troisième X de la situation, que l'on peut à peine effleurer tant il est épineux, est de savoir quelles sont les puissances actuellement neutres qui risquent d'être entraînées dans le conflit. Toutes, répondra-t-on dans certains milieux. Pourquoi pas ? Je ne veux pas parler des petites puissances ou même des gran-

La neige est drôle

La neige est drôle. Plan ! un bouchon blanc vous (entre)
Dans l'œil. En même temps, sur votre nez carmin
S'aplatit un flocon large comme une main.
Quelle gifle ! L'hiver tout entier s'y concentre.

Paf ! l'un est sur le dos. Pouf ! l'autre est sur le (centre)
Carambolage, bon ! Le passant inhumain.
Tout près d'en faire autant, s'esclaffe, et le gamin
Vous blague en criant : « Pile ou face pour le (pantre) ! »

On se ficherait bien. Mais quoi ? Soi-même on (rid)
Car tout est si bouffon ! La neige a de l'esprit
Et rend cocasses les objets qu'elle déforme.

Les chevaux d'omnibus ont l'air au garrot ;
Le Panthéon prend l'air d'un casque à mèche (énorme)
Et dans chaque statue apparaît un Pierrot.

Jean RICHERIN

des qui perdent déjà trop, rien qu'à demeurer l'arme au bras et qui risqueraient tout en sortant de cette attitude, mais bien de celles qui, restées simples spectatrices jusqu'à ce jour, voudraient élever la voix le jour du grand règlement des comptes. Ne leur sera-t-il pas difficile de discuter à ce moment avec des vainqueurs qui, s'étant saignés aux quatre membres, après avoir sués des milliards pour que la paix règne sur le monde, seront certes encore assez forts pour écarter les convoitises ?

Le dernier X que l'on voudrait des maintenant sortir de l'ombre, le point d'interrogation papillotant de l'heure, c'est l'éventualité de la coopération des troupes japonaises. Cette possibilité de l'arrivée sur le front de quelques centaines de mille sujets du Mikado est positivement dans l'air et fait actuellement l'objet de nombreuses controverses.

Pour nous résumer, la question de la durée de la guerre reste entière. L'effort qui reste à faire est énorme car il faut une liquidation complète des vieilles querelles en suspens depuis quarante ans. Armons-nous donc de courage : le concert de désolation n'a pas épuisé ses mortelles harmonies. ...

Colonel L. Hérault

Au Conseil de l'instruction publique

Nous extrayons ce qui suit du procès-verbal de la session de février 1915 du comité catholique du Conseil de l'instruction publique.

Le Comité prend communication du rapport suivant du sous-comité chargé de l'étude de la question de l'inspection médicale des écoles :

« Votre sous-comité, nommé à la séance du 14 mai 1913, a eu l'honneur, au mois de septembre suivant, de vous soumettre un premier rapport par lequel il se déclarait favorable au principe de l'inspection médicale des écoles, sous la direction du Conseil de l'Instruction publique.

« Ce rapport a été reçu et le principe de l'inspection médicale des écoles a été approuvé ; puis, sur proposition de l'honorable Dr Guérin, appuyé par M. le juge Martineau, vous avez donné instruction à votre sous-comité de s'occuper de nouveau et de préparer un projet d'amendement à la loi et aux règlements scolaires, afin d'établir l'inspection médicale dans les écoles de la province.

« Pour se conformer à ces instructions, votre sous-comité s'est réuni à l'archevêché de Montréal, le 26 de novembre dernier.

« Étaient présents : Mgr l'archevêque de Montréal, président, Mgr l'évêque de Valleyfield, l'hon. Dr Guérin, l'hon. M. de la Bruyère et M. J.-N. Miller, secrétaire.

« M. le Dr J.-A. Baudouin, de Lachine, ayant été invité à assister à cette réunion, était aussi présent.

« Après étude et discussion, votre sous-comité a résolu de soumettre à votre considération le projet d'amendements qui suit à la loi et aux règlements scolaires :

Projets d'amendements à la loi scolaire :

« La section III du chapitre deuxième est amendée en lui ajoutant un paragraphe 4e, comme suit :

« 4. — Le Conseil de l'Instruction publique est autorisé à donner aux commissions scolaires, chaque fois qu'il le jugera à propos, les instructions nécessaires pour leur permettre de pourvoir à sa satisfaction, à l'inspection médicale de leurs élèves et de leurs écoles. »

« La section IV du chapitre troisième est amendée en lui ajoutant un paragraphe 18e ainsi conçu :

« § 18. — Des devoirs des commissaires et des syndics relativement à l'inspection médicale des élèves et des écoles.

« Les commissaires et les syndics d'écoles sont autorisés à pourvoir à l'inspection médicale de leurs élèves, sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, que, et à faire les dépenses occasionnées par cette inspection.

« Deux ou plusieurs commissions scolaires pourront s'unir pour réaliser cette inspection, après en avoir obtenu l'autorisation du surintendant. »

Projets d'amendements aux règlements scolaires

SECTION 5

Règlements concernant l'inspection médicale des élèves et des écoles.

« 1. — L'inspection médicale se fera dans les maisons d'école, et les instituteurs devront donner toutes les facilités possibles, pour aider à telle inspection.

« 2. — L'inspection pourra se faire durant les heures de classe, mais on verra à ce qu'elle nuise le moins possible au travail des classes.

« 3. — Les officiers chargés de l'inspection exerceront tout le tact voulu pour aider à telle inspection.

« 2. — L'inspection pourra se faire durant les heures de classe, mais on verra à ce qu'elle nuise le moins possible au travail des classes.

« 3. — Les officiers chargés de l'inspection exerceront tout le tact voulu pour ne pas incommoder les professeurs et apporteront toute leur attention, dans l'exercice de leurs fonctions, à respecter les circonstances particulières de chaque école.

« Chaque officier, attaché au service de l'inspection médicale, fera un rapport annuel qu'il adressera à la commission scolaire dont il relève; et le secrétaire de la commission scolaire transmettra une copie de ce rapport au département de l'inspection publique avec son rapport annuel.

(Signé) + PAUL, Archevêque de Montréal, Président.

Ce rapport est approuvé unanimement.

Extrait des minutes d'une assemblée de la corporation de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, tenue à Montréal, au lieu ordinaire des séances, le 31 mai 1914, à 2 heures après-midi.

« Soumis par le président un projet contenant les conditions d'affiliation de l'Ecole des hautes études commerciales avec l'université Laval, qui se lit comme suit :

« Considérant que l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal a été constituée en corporation par la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, sanctionnée le 24 mars 1907, amendée par le chapitre 30 sanctionné le 25 avril 1908 et ses sous-amendements chapitre 27 sanctionné le 19 février 1914 :

« Considérant qu'il est avantageux d'établir des liens plus étroits entre l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal et l'université Laval, tant à cause des diplômes accordés à ses élèves que pour favoriser la distribution des cours et rendre plus intimes les relations entre les élèves des différentes universités ;

« Après entente avec les autorités de l'université Laval et le consentement mutuel, avons résolu d'affilier l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal à l'université Laval, aux conditions suivantes, le tout sujet à confirmation par le lieutenant-gouverneur en conseil :

« 1. Le vice-recteur de l'université Laval aura droit d'assister à toutes les assemblées de la corporation de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal avec voix consultative ;

« 2. Les règlements de même que la nomination du directeur et des professeurs seront ratifiés par le vice-chancelier de l'université Laval, à Montréal ;

« 3. Rien de contenu dans le présent contrat n'aura pour effet d'affecter les pouvoirs, droits et privilèges ou obligations de la corporation de l'Ecole en vertu de la loi la constituant en corporation.

« Il est proposé et unanimement résolu :

« Que ce projet soit approuvé et que le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire toutes les démarches et à signer tous documents, écrits, etc., pour donner effet à la présente résolution.

« Et j'ai signé
(Signé) HONORÉ MERCIER.

La résolution suivante est alors adoptée, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable sir Horace Archambault :

« Attendu que, par la loi 4 Geo. V. ch. 27, il est loisible à la corporation de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, d'affilier son école à l'université Laval à Montréal aux conditions déterminées entre elle et les administrateurs de cette université, et que l'arrangement concernant cette affiliation ne peut entrer en vigueur que sur la recommandation de chacun des deux comités du Conseil de l'Instruction publique ;

« Ce comité, après avoir pris communication de l'arrangement précité, l'approuve et recommande l'affiliation de ladite Ecole des hautes études commerciales à l'université Laval, à Montréal.

La prise en considération de l'avis de motion de M. Jules-Ed. Prévost concernant les « cours de vacances » à faire donner aux institutrices par les inspecteurs d'écoles ou autres personnes compétentes, est renvoyée à la prochaine réunion.

La France était prête

Nous détachons ce qui suit d'un article du Soleil, de Québec :

Vous entendrez des gens vous murmurer en grande confiance à l'oreille que la France n'était pas prête et que tout lui faisait défaut au début de la guerre.

C'est une ineptie et une stupide calomnie qui décolent comme de source malheureuse de certains parti-pris politiques, car ce fut toujours le malheur de tant de cerveaux français que d'être incapables de se dépouiller de la tunique de Nessus de leurs antipathies politiques pour

rendre simplement hommage à la vérité, lorsqu'il s'agit de leurs adversaires.

D'ailleurs il y a bien peu de peuples qui ne soient pas français sous ce rapport avec cette réserve que, en ce qui concerne leur nid, ils sont très respectueux de sa propriété.

Pour disposer de ces histoires il nous suffira de rappeler que, d'un commun accord, tous ceux qui ont assisté à la mobilisation de l'armée française des premiers jours de la guerre et qui en ont écrit proclament que jamais opération ne s'est effectuée avec une plus parfaite ponctualité et régularité.

Cette opération est l'une des plus délicates de toute la machinerie de guerre; il est absurde de supposer à priori que les chefs et l'état-major de cette armée française qui ont étudié, préparé et si bien réussi cette mobilisation auraient négligé de munir à l'avance les soldats qu'ils mobilisaient ainsi de fusils et de cartouches et de tout le reste!

D'ailleurs il est un autre fait qui dispose péremptoirement de ces ragots ineptes, c'est le fait de l'ordre parfait et de la résistance pied à pied de l'armée française dans sa retraite depuis Charleroi jusque sur la Marne, et une fois sur la Marne, sa victoire sur les forces supérieures de son assaillant, car il est trop clair pour ceux même les plus profanes qui ont suivi les événements et compris les enseignements de ces six mois de guerre, que les Français, s'ils avaient manqué ou simplement été à court de munitions d'artillerie ou de cartouches, n'auraient jamais pu malgré tout leur courage avoir le dessus sur les Allemands en possession indisputée, admise, de tant de munitions et qui en firent un si formidable gaspillage.

Enfin, faut-il encore ajouter cette preuve incontestée que depuis le premier jour de la campagne jamais une plainte ne s'est faite entendre contre le service de ravitaillement des Français en campagne, ce qui prouve que l'organisation était excellente là aussi.

CHRONIQUE

Une reine

(Pour L'AVENIR DU NORD)

Dès le début de la tragédie qui met aujourd'hui l'Europe à feu et à sang, et dont le premier acte s'est déroulé en Belgique, on vit la reine Elisabeth, et toutes les femmes du royaume avec elle, mériter une large part des éloges et de l'admiration voués au roi Albert ainsi qu'à sa brave et valeureuse armée.

La Belgique a appris à ses dépens ce que valent les traités. Et tandis que son sol — un des plus peuplés du monde — sur lequel fleurissaient toutes les cultures morales et scientifiques, où le commerce et l'industrie, les arts s'épanouissaient librement — se couvraient en quelques jours de ruines fumantes et de débris sanglants, devenant le pays le plus malheureux de la terre après en avoir été le plus heureux, deux silhouettes grandissaient jusqu'à devenir immortelles dans l'histoire des peuples. Ces silhouettes sont celles de la reine Elisabeth et du roi Albert.

Certes, il en est des monarques comme des peuples : c'est dans l'adversité qu'ils se révèlent au monde, qu'ils dévoilent leurs âmes, qu'ils donnent la mesure de leur vaillance et de leur valeur. Si le peuple belge est si parfaitement admirable dans le long martyre qu'il subit, il prouve simplement qu'il est digne de son roi et de sa reine, comme son roi et sa reine prouvent qu'ils sont dignes de leur peuple. Mais bien que la Belgique ait droit à l'apothéose du martyre, nous la voyons, malgré tout, dominée par le couple royal qui préside à ses destinées.

Rarement, dans l'histoire, on vit une reine si parfaitement digne d'un si noble et valeureux roi.

La reine Elisabeth de Belgique est née le 25 juillet 1876, à Posenhofen. C'est le 2 décembre 1900 que le comte de Flandre, qui devint Albert Ier, épousa la jeune Altesse royale Elisabeth, fille du feu duc Charles-Théodore de Bavière, Altesse royale, et de l'infante Maria-Joësa de Portugal. Le roi Léopold, qui avait l'ambition pour son neveu, s'opposait vivement à ce mariage. Il eût voulu voir l'héritier du trône choisir une princesse de l'une des maisons régnantes. Mais le comte de Flandre tint bon, et, fût-ce l'amour qui le persuada, par avoir gain de cause.

De cette union si parfaitement heureuse et harmonieuse, trois enfants sont nés : Léopold-Philippe, duc de Brabant, né à Bruxelles le 3 novembre 1901 ; Charles-Théodore — du nom de son grand-père maternel — comte de Flandre, né à Bruxelles aussi le 10 octobre 1903, et la petite princesse Marie-José — du nom de sa grand-mère maternelle — née à Ostende le 4 août 1906.

À Bruxelles, on voyait souvent les petites princesses se promenant sans faste avec leurs parents, et l'été ils étaient réunis au château d'Amerois, à leurs jeunes cousins, le prince Albert de Hohenzollern, et ses sœurs, les princesses Marie-Antoinette et Stéphanie — enfants de la princesse Joséphine, sœur du roi Albert — et à leurs autres cousins de France, les princesses Marie-Louise, Sophie et Geneviève d'Orléans, et du petit duc de Nemours.

La reine Elisabeth n'est pas moins populaire que le roi ; l'un et l'autre sont depuis longtemps adorés par le peuple belge et vénéralisés à cause de leur union modèle et de leur grand-simplicité qui n'a d'égale que leur bonté inépuisable.

D'apparence frêle et délicate, la reine est merveilleusement blonde comme l'étaient les princesses de Bavière, ses tantes, soit l'impératrice Elisabeth d'Autriche, la princesse de Thurn-et-Taxis, la comtesse de Train, la reine de Naples et la duchesse d'Alençon, qui avaient toutes adopté la même coiffure de tresses en couronne.

La reine a des yeux bleus, très clairs et très doux. Elle est d'une distinction parfaite et d'une élégance sobre qui n'est pas restée sans influence en Belgique où le goût règne.

Mais ce qui distingue non seulement la reine Elisabeth, mais aussi le roi, c'est leur grande simplicité d'allure et leur amour de la vie familiale, paisible et retirée loin des grandes manifestations mondaines.

D'une grande intelligence, la reine des Belges étudiée avec succès plusieurs langues et elle parle la perfection l'anglais, l'italien, l'allemand et le français, mais c'est l'anglais qu'elle

parle de préférence à ses enfants. Elle joua fort bien du violon, qu'elle enseigna elle-même à son fils aîné. Elle consacra une grande partie de son temps à ses enfants, mais ne négligea pas les nombreuses œuvres qu'elle a créées. Elle s'intéressa à tout son peuple et on la vit étudier le flamand avec ardeur, afin de pouvoir mieux comprendre les paysans et les pêcheurs, chez lesquels elle entraînait au cours de ses promenades.

La reine des Belges, tient de son père, le prince Charles-Théodore de Bavière, qui fut le médecin-oculiste des pauvres, un goût très prononcé pour la médecine, et elle est une ambulancière de premier ordre, qui a trouvé, hélas, mille occasions de mettre en pratique ses connaissances dans les ambulances militaires. De nombreux soldats lui doivent la vie, et l'adoration du peuple belge pour sa souveraine va croissant chaque jour. Une telle reine mériterait une meilleure destinée ; mais aussi, le jour où elle remontera sur le trône, aux côtés d'Albert Ier — je veux croire ce jour très proche — elle se sera fait une couronne plus belle que celles qu'on vit jamais sur le front des souverains : ce sera une couronne de courage et de renoncement, de vaillance et de fermeté.

Notre époque se glorifie de nombreuses reines, vertueuses et cultivées, mais les circonstances ont mis au-dessus d'elles toutes la reine des Belges, la digne épouse de ce bon roi démocratique, dont un paysan disait, dans la ferveur de l'admiration que le courage du souverain belge lui inspirait : « Quel fameux président de la République il ferait ! »

Suzane Caron

L'ANEMIE MORTELLE

NEUF FEMMES ET FILLES SUR DIX SONT AFFLIGÉES DE CETTE MALADIE

C'est un fait triste à constater que sur dix femmes ou filles, neuf sont affligées de l'anémie, c'est-à-dire manquent de sang, sous une forme ou sous une autre. La fille, vers treize ans, l'épouse, la mère et la matrone entre deux âges, toutes sont au courant de ces maux. Etre anémique signifie être pâle, avec des bismes sous les yeux. Vous êtes à bout d'haleine après le moindre effort ; vous vous sentez épuisée et abattue, vous n'avez pas faim et souvent vous ne pouvez digérer le peu que vous mangez. Les maux de tête, de dos et de côtes rendent la vie à charge. Si vous dormez la nuit, vous ne vous sentez pas reposée le matin et vous n'êtes pas apte du tout à faire votre journée. Si on la néglige, l'anémie entraîne sûrement la consommation mortelle. On ne peut obtenir un regain de santé que par l'emploi des Pilules Roses de Dr Williams, le meilleur enrichisseur du sang que l'on ait jamais découvert. Ces pilules font réellement un sang nouveau, riche et vermeil ; elles donnent aux joues pâles l'éclat de la santé. Elles ont littéralement sauvé de la tombe des milliers de femmes et de filles qui grandissent et ce qu'elles ont fait pour d'autres, elles peuvent le faire pour vous si vous en faites un usage judicieux. En voici la preuve. Mme Wm Kierman, de Watrous, Sak., dit : « J'ai fait usage des Pilules Roses de Dr Williams avec de merveilleux résultats. Je souffrais d'anémie depuis plus de deux ans sous une forme grave, et j'avais été sous les soins du médecin en pure perte. J'étais si faible que je pouvais à peine marcher. Je souffrais de graves maux de tête et, parfois de maux de dos presque intolérables. Ma digestion s'en sentait, ce qui augmenta mon malheur. Finalement, m'étant laissé persuader par une amie, je commençai à prendre des Pilules Roses de Dr Williams, et dont je me félicite éternellement, car après en avoir pris neuf boîtes, j'étais complètement revenue à la santé. Je conseille fortement à toutes les femmes et filles anémiques de faire usage des Pilules Roses de Dr Williams, car j'ai confiance, d'après ma propre expérience, qu'elles leur redonneront la santé. »

Ces pilules sont en vente chez tous les marchands de remèdes ou on pourra se les procurer par la poste à 50 cts. la boîte, ou six boîtes par \$2.50, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Les mines sous-marines

La terrible lutte qui met aux prises des millions et des millions d'hommes ne se poursuit pas seulement sur les champs de bataille de France, de Belgique et de Russie. La mer, elle aussi, a vu de terribles combats ; elle en verra d'autres plus effroyables encore si, la flotte puissante des alliés réussit à contraindre la flotte allemande, réfugiée derrière sa ceinture de mines sous-marines, à quitter ses repaires, comme on force un rat à sortir de son trou, « suivant l'expression du premier ministre anglais.

Les Allemands ont semé de mines, ou torpilles, les abords du canal de Kiel, ceux de l'embouchure de l'Oder. Loin dans la mer du Nord, jusque sur les côtes d'Irlande, ils ont établi des « champs » de mines sous-marines, à travers lesquels les navires ne peuvent s'aventurer qu'en courant les plus effroyables périls. Pour eux, s'ils hurlent une de ces mines traîtresses, c'est l'explosion, c'est la mort.

Le premier navire frappé par les mines sous-marines fut un croiseur anglais, l'Amphion.

Nombreux sont les paquebots, bateaux de toutes formes et de tout tonnage qui, depuis l'ouverture des hostilités, se sont heurtés à des mines flottantes et ont sombré, comme sombra l'Amphion. Steamers russes dans la mer Noire, norvégiens dans la mer du Nord, danois, suédois, japonais, ont été victimes des mines. Les Allemands eux-mêmes et les Autrichiens, ont été victimes de ces terribles engins de destruction.

Que sont donc ces mines traîtresses, capables de détruire d'un seul coup le plus puissant des dreadnoughts, aussi facilement qu'elles ont détruit l'Amphion, en creusant à sa carène les a hrefées une déchirure de trente pieds de longueur et de douze à quinze pieds de largeur.

Une mine ou torpille — est constituée par un récipient métallique, sorte de bombe invisible, rempli de matière explosive : fulmi-coton, dynamite, acide picrique ou autre, ce n'est pas le choix qui manque. Le récipient est aménagé de façon qu'il puisse flotter. Retenu par une chaîne, une corde, un fil, il se tiendra, à profondeur voulue, entre deux eaux. Le tout est qu'il reste caché.

Quand il s'agit de protéger l'entrée d'un fleuve, l'Elbe ou l'Escaut, par exemple, les mines reposent sur le fond par l'intermédiaire d'un grappin et d'une corde, parfois d'une ancre. Si la corde se rompt, la mine remonte à la surface et flotte à découvert, errante et aveugle. Ce sont ces mines perdues qui constituent pour la navigation commerciale la plus périlleuse des rencontres.

Que de navires victimes des mines abandonnées à elles-mêmes ! La mine est munie, à sa partie supérieure, comme l'est un obus, d'une fusée explosive. Chaque marine a son y-tône de fusée. L'une des plus employées se compose d'un petit tube en plomb très mince recouvrant un tube de verre rempli d'acide sulfurique, entouré lui-même d'un mélange de sucre et de chlorate de potasse. La carène du navire rencontré écrase le tube de plomb, brise le tube de verre, provoque le contact de l'acide sulfurique avec le sucre en poudre et le chlorate. C'est ainsi, pour revenir quelques années en arrière, que le vaisseau amiral russe Petropavlovsk, qui avait heurté une mine japonaise, sauta dans les eaux de Port Arthur.

Le navire mouillé-mines Kanigen Luise, qui fut coulé par des destroyers qui accompagnaient l'Asaphon, a de nombreuses congénères qui opèrent dans les mers en ce moment semées de mines. Le mouillage des mines est une opération des plus simples. Les mines sont chargées sur un wagonnet qui roule sur le pont ; dès qu'il est arrivé au bout de sa course, on le renverse et les torpilles tombent à la mer.

Souvent le mouillage-mines accomplit un besogne en s'abritant sous un pavillon d'emprunt ; c'est ainsi qu'un croiseur anglais fit la rencontre, dans la mer du Nord, d'un navire-hôpital qui sembla suspect ; on le visita : c'était un mouillage-mines.

On a découvert des champs de mines dans le voisinage des côtes d'Irlande ; elles avaient certainement été posées, dès l'ouverture des hostilités, par des navires espions, camouflés, comme de véritables malfaiteurs, en navires de commerce innocents.

La chasse aux traîtres poseurs de mines se fait avec une activité bien compréhensible, étant donné le danger que font courir les mines, non seulement aux navires de guerre, mais à tout navire circulant sur l'océan.

Mais on peut se mettre en garde contre le péril de la mine sous-marine. Aux navires qui sement la mer de torpilles, s'opposent victorieusement les navires qui balayent la mer, les dragues-mines. On drague les mines comme on drague les poissons. L'opération s'effectue au moyen de chalutiers qui peuvent, étant donné leur faible tirant d'eau, éviter le heurt des torpilles. Ces chalutiers traînent leurs filets, comme s'ils étaient à la pêche du thon ou de la morue.

Le relevage des mines ne se fait pas toutefois sans péril. En octobre, deux chalutiers anglais, qui étaient chargés de relever les mines dans la mer du Nord, disparurent victimes, à coup sûr, de leur dangereuse et courageuse mission. Deux cents chalutiers anglais sont depuis des semaines, par les ordres de l'amirauté, employés au dragage des mines.

Les mines ne s'utilisent pas seulement sur mer pour la protection des navires ou la protection des passes. Comme il y a des torpilles de mer, il y a des torpilles de terre connues sous le nom de « fougasses ». Veut-on protéger l'accès d'un lieu fortifié, fermer l'entrée d'une route, s'opposer à la marche en avant de l'ennemi ou plus généralement détruire une force adverse quelconque, on utilisera la fougasse.

Les approches d'une forteresse sont presque toujours minées. L'effet explosif des fougasses vient s'ajouter aux obstacles constitués par les fils de fer barbelés et les autres défenses qui paralysent les efforts des assaillants. La fougasse est une torpille sèche, comme la mine sous-marine est une torpille mouillée.

Pour installer une fougasse, on creuse le sol à une légère profondeur, et on y dépose une charge d'explosif dont la déflagration sera provoquée soit à volonté par un conducteur électrique, soit automatiquement par le simple effet des assaillants qui fouleront le sol. Souvent, on recouvre la fougasse de pierres qui se rent, au moment de l'explosion, autant de projectiles mortels. Les camps retranchés — tel le camp retranché de Paris — sont protégés sur les routes qui conduisent aux points de défense, par des fougasses. On dispose, aux endroits choisis par le commandement militaire, les mines qui sont toutes reliées à un explosif électrique placé dans un bâtiment voisin. L'ennemi

J.-A.-C. ETHIER, C. R.

Député :: Avocat

SAINT-SCHOLASTIQUE

Suit les cours de districts de Terrebonne, Ottawa et Montréal.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

En vente partout : 25c la Boîte de 18 Poudres

J. L. MATHIEU, Propriétaire, SHERBROOK, Que.

mi se montre-t-il, on attend qu'il ait posé le pied sur le terrain garni de fougasses, on fait jouer l'explosif, et les mines sautent, semant autour d'elle la ruine et la mort.

Bien supérieures à l'huile de ricin

Les Tablettes Baby's Own sont le meilleur remède qu'une mère puisse donner à ses petits enfants. Elles sont absolument sûres, agréables à prendre et ne manquent jamais de guérir les maux d'estomac et d'intestins. Voici ce qu'a écrit à leur sujet Mme A. Savoy, Sherbrooke, Qué. : « J'ai fait prendre des Tablettes Baby's Own à mes trois enfants et je puis dire en toute franchise que je ne connais rien pour les régler. Elles sont bien supérieures à l'huile de ricin et je ne voudrais pas m'en passer. »

Les Tablettes sont vendues chez les marchands de remèdes ou expédiées par la poste, à 25 cts la boîte, par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

La

— Mais, Messieurs, vous n'entendez donc pas ce charivari d'enfer. Il se passe des choses incroyables dans cet établissement.

Et les interlocuteurs de le regarder avec un air de douter de sa raison.

— De quel pays venez-vous ? risque quel-
qu'un.

Alors notre martien, complètement déroute, retourne auprès du président de la chambre de commerce qu'il met dans la confidence de son extraordinaire mission et se fait expliquer le mystère. « Vos interlocuteurs, dit posément le grave citoyen, n'avaient avec sujet d'être surpris de la répétition d'un fait journalistique. L'insinuation que vous venez de voir s'écouler incitamment de nourrir et d'abriter les voyageurs. Sa principale source de revenus, celle qui lui tient au cœur, c'est de débiter certaines compositions chimiques et certaines fermentations capiteuses qui font perdre la raison et surmontent l'appareil nerveux. De fait le plus grand nombre des débits ne donnent ni à manger ni à dormir et n'ont de tables et de lits que pour la contenance légale : on peut juger de leur leur fureur depuis que la loi a mis fin à l'orgie générale du samedi soir, en fermant les buvettes à sept heures, pour ne laisser que la cuisine en opération. C'est un négoce des plus en vogue, qui nous vaut une supériorité étonnante sur les voisins, auxquels, du reste, nous abandonnons les autres lignes d'affaires importantes. »

— Et l'opinion favorise un tel état de choses ?

— Il règne bien un peu de malaise dans certaines classes instruites mais la masse est indifférente, la paresse de penser et de remonter le courant de la routine. »

Alors, notre martien qui, d'un coup d'œil, peut juger des ravages du fléau de l'alcool, n'est pas lent à héler le premier aéroplane en route pour raccorder avec les voitures éthérées qui le ramèneront dans sa planète.

Comment l'habitude a-t-elle pu nous plier à une terreur plus désastreuse si ce n'est que ne le serait celle de l'immortalité, si on la concevait séparée de l'alcool ?

Disons-le hautement : c'est un ferment de vieille barbarie qui nous vient des âges guerriers. Lorsque tout était prétexte aux spoliations à main armée, aux invasions subites à force de mercenaires, le patriotisme était encore un mot inouï dans la langue, et que l'altération de la monnaie et les impôts dont on pressurait les peuples jusqu'à la révolte ne suffisaient plus, on dut songer à faire produire de l'argent au vice et à l'ivrognerie sous couleur de les réglementer et restreindre.

J.-J. GRIGNON

(A suivre)

Au conseil municipal

Lundi soir, le conseil municipal a tenu sa première séance depuis les élections. Il y avait fort peu de monde.

Son honneur le maire de Martigny, MM. les échevins Danis, Deschambault, Girard, Laflamme, Lebeau, Léonard, Marchand étaient présents. M. l'échevin Gougeon, malade, n'a pu assister à cette séance. Le maire fit d'abord un tableau succinct et aussi complet que possible de l'état des finances de la ville. Sans nous arrêter aux détails, nous dirons seulement que le besoin urgent pour l'administration municipale actuelle, c'est de se procurer l'argent qui lui est nécessaire pour rencontrer ses obligations les plus pressantes, ses billets en souffrance, pour payer ses dettes. Pour cela, il faut non seulement vendre en tout ou en partie les obligations que nous avons encore à vendre, mais aussi négocier un nouvel emprunt de \$35,000 à \$40,000. La situation, dont le conseil actuel n'est pas responsable, l'exige.

De plus, nos administrateurs doivent organiser immédiatement le département de l'électricité qui nous coûte très cher et rapporte trop peu ; ils doivent aussi retoucher plusieurs règlements municipaux dans le but de répartir plus justement les impôts.

Le maire et les échevins ont raison : ils peuvent, ils veulent et ils doivent travailler à accroître les revenus de la ville sans surcharger personne.

Au cours de ses remarques, le maire a fait plusieurs heureuses suggestions que devront étudier les différentes commissions qui ont été formées.

Voici ces commissions :
Finances : MM. R. Deschambault, président, C.-E. Marchand et C.-E. Laflamme.
Système électrique : MM. C.-E. Laflamme, président, C.-E. Marchand, J.-V. Léonard, J.-B. Gougeon et H. Danis.
Aqueduc, hygiène et canaux : MM. J.-V. Léonard, président, A. Lebeau et H. Girard.

Voie et construction : MM. H. Girard, président, J.-V. Léonard et H. Danis.
Feu : MM. H. Danis, président, J.-B. Gougeon et A. Lebeau.

Police et marché : MM. J. B. Gougeon, président, R. Deschambault et H. Danis.
Parc et embellissement : MM. A. Lebeau, président, C.-E. Marchand, C.-E. Laflamme.
Progrès et publicité : MM. J.-V. Léonard, président, C.-E. Marchand et R. Deschambault.

Législation : MM. C.-E. Marchand, président, J.-V. Léonard et R. Deschambault.
M. H. Danis a été élu pro-maire pour les prochains trois mois.

Les vérificateurs des comptes seront le Dr Emmanuel Fournier et M. Em. Bertie.
Les estimateurs sont MM. Joseph Danis, Wilfrid Filion et Joseph Filion.

Une commission spéciale a été nommée pour étudier la question de la Cimon Shoe Co. Elle est composée comme suit : MM. R. Deschambault, président, H. Girard, J.-V. Léonard, H. Danis et J.-B. Gougeon.

A ce sujet, le conseil a ratifié la lettre suivante envoyée par le maire à la compagnie Cimon Shoe :

Saint-Jérôme, 13 février, 1915.
CIMON SHOE CO.,
St-Jérôme.

Messieurs :
Conformément à l'entrevue que nous avons eue ici, hier soir, votre Bureau de Direction et les membres du Conseil, voici nos propositions :

1. Avec ou sans contrat du gouvernement, votre Cie devra commencer ses opérations d'ici au premier juin prochain (1915) ; autrement les règlements Nos. 110 et 111 seront faits.
2. Dans le cas où un contrat du gouvernement lui sera accordé, votre Cie ne se prévaudra pas de la clause A. des obligations que la

corporation a émises par le Règlement No. 110 susdit, c'est-à-dire qu'il sera entendu que le fait seul pour la Cie de remplir le contrat ne signifiera pas qu'elle sera en opération pour les fins dudit Règlement.

3. Dans le même cas, votre Cie ne pourra exiger le paiement de la balance de dix mille piastres (dite clause A) à moins qu'elle n'ait été effectivement et sans interruption en opération aux conditions et obligations assumées par ladite Cie dans ledit Règlement No. 110, et ce, durant le terme et espace de six mois, à partir du jour où ledit contrat du gouvernement sera terminé ;

4. Les primes d'assurances devront être payées dès que le contrat du gouvernement sera accordé, ou remboursées à la corporation, si celle-ci dans l'intervalle les a payées ;

5. Le tout ci-dessus devra être approuvé régulièrement par le bureau de direction de la Cie, et en outre approuvé par les actionnaires, d'ici au samedi, 20 février courant, à 15 h.

6. De même le tout ci-dessus sera ratifié et approuvé à la première session du conseil de la ville tenue après aujourd'hui.

Vous voudrez bien, Messieurs, me faire tenir votre réponse dans le délai ci-dessus spécifié et soyez certains que le conseil fera tous ses efforts pour vous obtenir dans le plus bref délai possible un contrat substantiel du Gouvernement.

Veillez croire,
Messieurs,
à tout notre dévouement.
CAMILLE L. de MARTIGNY.
Maire.

EDOUARD MARCHAND.
Secrétaire-Trésorier.

Le conseil s'est ajourné à 10 heures moins le quart, après avoir fait une forte somme de travail. C'est dire qu'avec la méthode et une procédure sensée et rapide, on peut effectuer beaucoup d'ouvrage en très peu de temps.

Le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois, les différentes commissions siégeront au bureau de la corporation.

Comme on le sait, le conseil municipal siège le premier et le troisième mardi de chaque mois.

NOUVELLES

— DE —

Saint-Jérôme

— Lundi soir, à 7 1/2 heures, aura lieu une séance spéciale du conseil municipal pour considérer deux questions : la vente de nos obligations, et le bonus de la Cimon Shoe Coy.

Nous donnons ailleurs la proposition faite par la ville à la Cimon Shoe Coy. Lundi le conseil saura si cette proposition a été acceptée ou rejetée et il devra délibérer en conséquence.

Des prêteurs de Montréal offrent d'acheter nos obligations à 82 1/2 laissant à la ville les intérêts accumulés jusqu'à ce jour sur lesdites obligations. Par cette vente la ville perdra un fort montant, mais nous ne pouvons guère espérer une offre plus avantageuse, étant donné les circonstances.

Il reste à savoir s'il n'est pas dans l'intérêt de la ville de ne vendre que le nombre d'obligations voulues pour rembourser la banque des Marchands, soit \$65,000. On pourrait, croyons-nous, attendre encore quelques mois pour vendre les \$38,000 d'obligations détenues par la banque d'Hoche-laga, puisque cette banque n'insiste pas pour être remboursée immédiatement. Par un emprunt populaire fait pour deux ou trois ans, on pourrait facilement se procurer, à 6%, \$38,000 et plus ; et il vaut certes mieux payer 6% pour deux ou trois ans, que de payer 6 1/2% pendant cinquante ans comme le comporte la vente de nos obligations aux prix qu'on nous offre actuellement. Il est raisonnable de croire que d'ici à deux ou trois ans le marché monétaire s'améliorera et que nous pourrions alors réaliser davantage avec nos obligations.

— PERDU : 1 Billet de banque de \$10,00 a été perdu lundi ou mardi soir. Prière de le rapporter au bureau de L'AVENIR DU NORD.

— Mlle Stella Bélanger et Jean Smith, de L'Original, sont chez M. Jules-Edouard Prévost.

— Mlle Jeanne Dorion, de Montréal, est chez M. Sévère Laviolette.

— Nous avons été heureux de revoir notre ami M. Joseph Savard et son fils Victor, qui étaient à Saint-Jérôme lundi soir.

Comme on le sait M. Savard demeure maintenant à Saint-Lambert.

Venu pour assister au *Euchre* des Zouaves, M. Joseph Savard a rencontré tous ses fidèles amis de Saint-Jérôme.

Le jeu de gouret au collège

— Depuis quelque temps, il règne une grande animation au collège parmi les amis du gouret. C'est qu'une ligue appelée « Ligue Nationale » a été formée. Quatre clubs se disputent la victoire, dont l'enjeu est une superbe coupe. Ce sont les clubs Saint-Georges, Dollard, Labelle et Lasalle.

Dans l'équipe du Saint-Georges, M. G. Cloutier se distingue par son agilité sur les patins. Dans celle du Dollard, M. M. Rochon se montre bon joueur. M. E. Labelle est tout à fait supérieur dans le groupe Labelle. Enfin, dans le club Lasalle, M. J. Grignon est remarquable par son agilité et sa hardiesse.

L'équipe du Dollard nous semble supérieure aux autres, mais attendons, car c'est la fin qui couronne l'œuvre.

Les parties se jouent les jours de congé ; et c'est vraiment intéressant de suivre ces disputes sportives. Actuellement, les clubs occupent les positions suivantes :

« Dollard : 5 gagnées et 1 perdue
« Labelle : 5 " 1 "
« Saint-Georges : 1 " 5 "
« Lasalle : 1 " 5 "

Cette ligue qui met tant d'entrain parmi les élèves du collège ne laisse pas de dégoûter les membres en même temps qu'elle

le occupe la pensée des jeunes gens, fait l'objet des conversations et est par là un facteur important au point de vue moral. Un élève du collège.

— Lundi soir dernier, a eu lieu le *Euchre* organisé par les zouaves de Saint-Jérôme. Une foule considérable y a pris part et la fête fut très gaie et des plus brillantes.

Vers les 10 heures, son honneur le maire Camille de Martigny, qu'une assemblée du conseil municipal avait empêché de se rendre plus tôt, fit son entrée dans la salle, escorté par la garde d'honneur des zouaves. Le Dr Emmanuel Fournier, secrétaire de l'association, prononça un joli discours pour souhaiter la bienvenue au maire. Il dit que les zouaves étaient heureux d'être les premiers à lui faire une réception officielle depuis son élection à la mairie. Puis, en quelques mots, il rappela les souvenirs historiques que perpétuent parmi nous les jeunes zouaves. Il mentionna, notamment, le nom de M. Benjamin T. de Martigny, ancien recorder de Montréal, un enfant de Saint-Jérôme, et qui s'enrola parmi les premiers zouaves, il y a quarante ans passés.

Son honneur le maire remercia les zouaves et toute l'assistance de leur cordiale réception. Il voit dans les zouaves de Saint-Jérôme une association qui commémore des faits historiques qui sont tous à l'honneur de notre pays et spécialement de notre ville. Il a l'intention d'utiliser cette association et bien sûr.

M. de Martigny annonce, en effet, que le printemps prochain, il veut ressusciter ici la célébration de la fête des arbres.

Comme au temps du crié Labelle, il faut que nous plantions des arbres pour ajouter à l'embellissement de la ville, et il compte sur le concours de l'association des zouaves pour donner plus d'éclat à la fête des arbres.

Nous félicitons l'association des zouaves du beau succès qu'a remporté le *Euchre*.

— La majorité officielle de M. Gédéon Rochon comme député au parlement fédéral, déclarée par M. Antoine Beaudry officier rapporteur, est de 298.

— Mlle Cécile Lorrain, fille de feu M. Adrien Lorrain et nièce de notre concitoyen M. Charles Lorrain, est morte à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, le 17 février, de l'appendicite.

Mlle Lorrain n'avait que 17 ans et était élève au couvent des SS. de Saint-Anne, dans notre ville.

Sa dépouille mortelle est arrivée à Saint-Jérôme mercredi soir et a été exposée chez son oncle M. Charles Lorrain.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin.

Nos profondes sympathies à la famille.

— Deux alarmes ont été données depuis samedi.

La première, le 13, appelait nos pompiers par téléphone pour un feu de cheminée chez M. Eugène Cloutier rue Saint-Louis.

Aucun dommage.

Le lundi 15, une alarme était sonnée à la boîte No. 15 pour un commencement d'incendie chez M. Hyacinthe Bastien, rue Saint-Joseph.

Le feu avait pris aux tentures d'une chambre mortuaire où un jeune homme, M. Paradis, neveu de M. Bastien, était exposé. Le cadavre fut même un peu brûlé à la tête.

On réussit, toutefois, à éteindre rapidement les flammes et les dommages sont peu considérables.

— Le 16 du courant, l'épouse de M. Félix Richard a donné le jour à son treizième enfant, un garçon, qui a reçu au baptême les prénoms de Louis-Roger-Denis.

Le parrain et la marraine furent M. Richard Richard et Mlle Adeline Richard, frère et sœur du nouveau-né.

— Une mascarade a eu lieu au patinoir Larose, le mardi-gras au soir.

Les spectateurs ont été intéressés par la variété des costumes.

Toutefois, le patinoir n'était pas suffisamment éclairé pour que l'on puisse voir comme on l'aurait voulu les personnages de la mascarade.

Des prix ont été décernés.

Le premier prix \$2,00, pour le plus beau costume, a été disputé entre Mlle Blanche Brunet costumée en Croix Rouge, Mlle Villeneuve représentant le Canada et M. Jules Denis vêtu en soldat français, c'est Mlle Brunet qui a gagné le prix.

Le 2ème prix, \$1,00, a été tiré au sort par Mlle J. Godreau portant un costume de cowboy, Mlle Mettê costumée en original et Mlle Monette costumée en chaperon. Le prix a été gagné par Mlle Godreau.

Le 3ème prix, \$1,00, pour costume comique, a été tiré au sort par M. Johnson déguisé en vieille femme, et M. Francoeur déguisé en gentilhomme juif. C'est ce dernier qui a remporté le prix.

Un prix spécial (une boîte de cigare) a été décerné à M. Charbonneau, costumé en Georges V. D'autres prix spéciaux ont été accordés à Mlle Georgette Desjardins et Simone Allaire comme excellentes patineuses.

Un prix de \$2,00, offert par les juges, a été décerné à M. Jules Denis comme ayant le costume le plus populaire.

Les juges étaient MM. Denault, Achille Parent et Charles Lorrain.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort subite de M. Joseph Therrien, manufacturier.

M. Therrien sortait de sa manufacture avec ses employés, mercredi à 4 heures de l'après-midi. Il causait gaiement et fumait sa pipe quand il s'est tout à coup effaïssé. Il n'était qu'à quelques pas de sa maison. On l'y transporta et il expira presque aussitôt. Le prêtre et le médecin, demandés en toute hâte, ne purent que constater sa mort.

M. Therrien n'était âgé que de 43 ans. Il n'avait pas d'enfant, mais il laisse sa femme pour le pleurer.

C'était un excellent citoyen, intelligent actif et très compétent dans son métier.

Ses employés aussi bien que tous ceux qui l'ont connu regrettent vivement sa soudaine disparition.

M. Joseph Therrien était le frère de M. Julien Therrien, échevin de Montréal, qui est le propriétaire du moulin de Saint-Jérôme qui dirigeait le défunt.

Ses obsèques auront lieu samedi, à 7 1/2 heures du matin. La dépouille mortelle sera transportée à Montréal par le train qui laisse Saint-Jérôme à 9 h. 40.

Nous prions la famille de M. Therrien d'accepter nos sincères condoléances.

— AVIS : Ceux à qui il est dû des comptes par la manufacture que dirigeait M. Joseph Therrien, à Saint-Jérôme, doivent s'adresser à

M. Julien Therrien
941, rue de Montigny Est
Montréal

— Que le public de Saint-Jérôme et le public voyageur remarquent bien que l'Hôtel Bellevue tenu par M. LAPOINTE est très recommandable sous tous les rapports.

Site enchanteur, vue sur la rivière du Nord ; 118 et 120 rue Labelle.

Table excellente, chambres spacieuses, éclairées fort bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.

Aux propriétaires d'automobiles du district de Terrebonne

Je suis autorisé à émettre les licences d'automobiles et de chauffeur pour les comtés de Terrebonne, Argenteuil et Deux-Montagnes.

Toutes personnes désirant avoir des formules de demande ou d'anc de certificat n'ont qu'à m'en faire la demande par la maille ou à mon bureau à Lachute, P. Q.

J.-E. VALOIS
Percepteur.

Patriotisme et production

CONFÉRENCES AGRICOLES

SÉRIE NO. 1.

- | | |
|----------------|--------------------------------------|
| 1. 16 février, | Sainte-Thérèse, Terrebonne. |
| 2. 17 " | Saint-Eustache, Deux-Montagnes. |
| 3. 18 " | Saint-Lin, L'Assomption. |
| 4. 19 " | Sainte-Scholastique, Deux-Montagnes. |
| 5. 20 " | Lachute, Argenteuil. |
| 6. 22 " | Calumet, " |
| 7. 23 " | Monte-Bello, Labelle. |
| 8. 24 " | Saint-Jérôme, Terrebonne. |
| 9. 26 " | Arundel, Argenteuil. |
| 10. 1 mars | Mont-Laurier, Labelle. |
| 11. 2 " | Nominique, Labelle. |
| 12. 3 " | Sainte-Agathe, Terrebonne. |
| 13. 4 " | Sainte-Julienne, Montcalm. |
| 14. 5 " | Saint-Jacques, " |
| 15. 6 " | Joliette, Joliette. |
| 16. 8 " | St. Ambroise de Kildare " |
| 17. 9 " | St. Félix de Valois, " |
| 18. 10 " | St. Gabriel de Brandon. |
| 19. 11 " | St. Henri de Mascouche. |
| 20. 12 " | St. Rose, Laval. |

CONFÉRENCIERS

Dr T.-A. Bisson, Laprairie, P. Q.
Monsieur J.-D. Bastien, Villemarie, P. Q.
Les conférences seront données à 7 h. 30 du soir.

Les conférenciers qui parleront à ces réunions sont des experts agricoles, enrôlés tout spécialement pour la « campagne de patriotisme et de production agricole » inaugurée sur toute l'étendue du Canada. « Servons l'empire en augmentant l'approvisionnement de vivres », tel sera le texte de leurs discours. Tous les cul-

tivateurs devraient s'efforcer d'être présents. Les dames sont invitées.

Ces conférences sont organisées par l'ordre de l'honorable Martin Barrell, ministre de l'agriculture du Canada.

FIERY FACIAS DE TERRIS

Cour Supérieure.

District de Montréal | EDOUARD SENE-
No 2912 | CAL, demandeur,
vs Joseph DUTRISAC, défendeur ; et Mires
Dénarié & Cie, avocats, de Montréal, avocats
distrayants.

Propriétés appartenant à Edouard Sénécal, le demandeur en cette cause, savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, connu et désigné sous le No. un (No. 1) du lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache, dits comté et district.

2. Un autre lot de terre, situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro deux (No. 2) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro trois (No. 3) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

4. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro quatre (No. 4) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

5. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro cinq (No. 5) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

6. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro six (No. 6) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

7. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro sept (No. 7) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

8. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro huit (No. 8) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

9. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro neuf (No. 9) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

10. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro dix (No. 10) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

11. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro onze (No. 11) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

12. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro douze (No. 12) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

13. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro treize (No. 13) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

14. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro quatorze (No. 14) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

15. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro quinze (No. 15) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

16. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro seize (No. 16) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

17. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro dix-sept (No. 17) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

18. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro dix-huit (No. 18) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

19. Un autre lot de terre situé au même lieu,

connu et désigné sous le numéro dix-neuf (No. 19) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

20. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt (No. 20) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

21. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt-et-un (No. 21) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

22. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt-deux (No. 22) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

23. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt-trois (No. 23) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

24. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt-quatre (No. 24) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

25. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt-cinq (No. 25) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

26. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro vingt-six (No. 26) du même lot originaire No. 146 du cadastre de ladite paroisse de Saint-Eustache.

27. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et



Le Nouveau-né

est, pour la mère, une cause de veilles prolongées et de fatigue qui vient s'ajouter au fardeau du ménage. Dans le but de soutenir et de ménager ses forces, le médecin lui prescrit un bon tonique-reconstituant comme le VIN ST-MICHEL. L'usage régulier de ce délicieux vin de santé fournit au sang épuisé tous les éléments nécessaires, notamment le fer, les sels et le quinquina si essentiels à la constitution. C'est le régénérateur par excellence de la vitalité.

Le Vin St-Michel est en vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.

AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

J.-E. LEDUC

MARCHAND-TAILLEUR
OUVRAGE GARANTI, FAIT RAPIDEMENT, AVEC SOIN ET AVEC GOUT
Habits, Pardessus de printemps
d'après les modes les plus nouvelles.

Choix considérable de TWEEDS

On ne peut trouver mieux même à Montréal

PRIX RAISONNABLES

Nouvel édifice construit rue Sainte-Anne, près de la rue Saint-Georges

Téléphone No. 56

SAINT-JEROME, P. Q.

Téléphone 74

Bureau ouvert tous les jours

Docteur Arcadius Dionne

Chirurgien - Dentiste

Angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis,
En face du Château Larose

SAINT-JEROME, P. Q.



L'épreuve de la lecture des imprimés ordinaires est la meilleure pour connaître la puissance de la vue. Si les lettres vous paraissent embrouillées, c'est que vous avez besoin de lunettes qui rendront à vos yeux leur force normale. Ceci est notre spécialité. Nos lunettes donnent toujours satisfaction et nos prix sont très raisonnables.

L'Institut d'Optique

144, rue Ste-Catherine est MONTREAL
Coin avenue Hôtel-de-Ville

Spécialiste Beaumier

Le meilleur de Montréal

Cette annonce rapporte vaut 15c. par dollar sur tout achat en LUNETTERIE
Prenez garde! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

EUGÈNE PRÉVOST, L. I. C.

RODOLPHE BÉDARD, L. I. C.

Prévost & Bédard

LIÉGEURS INSTITUTEUR COMPTABLES

Experts comptables et Liquidateurs de faillites.

Règlements promptement effectués

Chambre 506,
Edifice Royal Trust

107, rue Saint-Jacques
MONTREAL

CLARK'S
Baked
PORK & BEANS
with
Chili Sauce
17-11
FEVES: Choucroute, ASSAISONNEMENT, Délicieux, CUISSON: Porc, Fèves tendres à la sauce, Longues pour les Clark's. En vente partout.

CANADIAN PACIFIC

De MONTREAL
à Saint-Agathe, le samedi, 11.15 p. m.
à Labelle, le dimanche, 8.45 a. m.
à Saint-Agathe, excepté le dimanche, 8.45 a. m.
à Mont-Laurier, excepté le dimanche, 4.00 p. m.
à Mont-Laurier, le samedi, 1.45 p. m.
à Saint-Jérôme, excepté le dimanche, 6.15 p. m.
De SAINT-JÉRÔME
à Labelle, les lundi, mercredi et vendredi, 11.51 a. m.
Pour MONTREAL
à Labelle, le lundi, 4.25 a. m.
à Saint-Jérôme, excepté le dimanche, 6.25 a. m.
à Labelle, les lundi, mercredi et vendredi, 2.55 a. m.
à Saint-Agathe, excepté le dimanche, 4.45 p. m.
à Mont-Laurier, le dimanche, 4.35 p. m.
à Saint-Jérôme, le dimanche, 4.35 p. m.

Banque des Marchands

DU CANADA

FONDÉE EN 1864 PAR CHARTRE
DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Capital payé..... \$ 6,900,000
Fonds de réserve..... 6,911,050
Total des dépôts..... 63,494,580
Total de l'actif..... 95,017,670

Recouvrements (Collection)

Ayant 221 succursales et agences au Canada, nous avons des facilités pour faire les recouvrements (collection).

Departement d'Epargne

Nous portons une attention particulière aux comptes d'épargne. Un dépôt de \$1. est suffisant pour "ouvrir un compte". L'intérêt alloué au plus haut taux courant est ajouté au capital deux fois par année, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou de présenter le livret.

Les dépôts sont remboursables sans avis. Deux ou plusieurs personnes peuvent ouvrir un compte en commun et retirer de l'argent individuellement au moyen d'un reçu signé à cet effet.

SUCCURSALE SAINT-JEROME

J.-N. LORRAIN,
Gérant

A.-P. LAPLANTE

Agent d'Assurances

Fait la collection, la comptabilité et les travaux de clavier. 16, rue Sainte-Julie Saint-Jérôme, P. Q.

CHOCOLATS HAPPY HOME

Chocolats purgatifs bons pour les bébés aussi bien que pour les grands-pères. — (Lisez notre annonce à la page 3)

Canadien Nord de Québec

Départ de Saint-Jérôme

Pour Joliette, Montréal, Québec, excepté le dimanche..... 5.45 a. m.
Pour Joliette seulement, excepté le dimanche..... 3.45 p. m.
Pour Ottawa, excepté le dimanche 11.00 a. m.
Pour Huberdeau, do 5.45 p. m.

DEPART D'HUBERDEAU

Pour Saint-Jérôme, tous les jours excepté le dimanche et le lundi. 6.45 a. m.
Pour Saint-Jérôme, le dimanche seulement..... 6.00 p. m.

DEPART D'OTTAWA

(Gare du Grand Nord) pour Saint-Jérôme, tous les jours excepté le dimanche..... 9.00 a. m.
J. DUNNIGAN,
chef de gare, Saint-Jérôme

Cachets du Dr Fred Demers contre le mal de tête

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout.
Dépôt: 309a, rue Saint-Denis, Montréal.

POSITION POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER

Nous avons une bonne affaire à proposer à un homme de confiance et énergique pour vendre dans ce district des arbres fruitiers, des arbres à petit fruit, des arbrisseaux, etc. Salaire hebdomadaire, assortiment d'échantillons gratuits, territoire exclusif.

PLUS DE 600 ACRES

cultivés en arbres fruitiers et plantes décoratives. Nous vendons par l'entremise de nos vendeurs directement au consommateur et nous garantissons la livraison de beaux arbres frais. Nos agents ont de la valeur à cause du service que nous connaissons et du volume d'affaires que nous faisons. Maison fondée il y a 15 ans. Écrivez à

Pelham Nursery Co., Toronto, Ont.

P.S. Beau catalogue envoyé sur demande au solliciteur ou aux personnes désirant des plantes.

La meilleure politique

à suivre pour devenir riche, c'est de faire de l'épargne.

— LA —

Banque d'Hochelaga

prendra soin de vos économies et les fera fructifier.

Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.

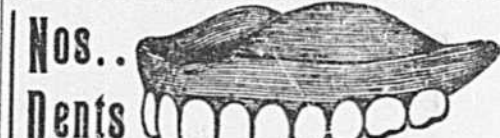
DIRECTEURS

J.-A. Vaillancourt, président
Hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E.-H. Lemay,
Hon. J.-T. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Larocque
Beaudry Leman, gérant général

Capital autorisé . . . \$4,000,000
Capital payé . . . \$4,000,000
Fonds de Réserve . . . \$3,700,000

Succursale St-Jérôme

F. VEZINA, Gérant



Sont très belles et les meilleures. Elles sont naturelles, insaisissables. GARANTIES. Grande satisfaction à tous.

Institut Dentaire Franco-Américain (INCORPORÉ)
102, rue Saint-Denis, Montréal

U. Lepage, MARCHAND DE MEUBLES



Constamment en magasin un très beau choix de meubles, tels que: Ameublements (sets) de salon, de salle à manger de chambre à coucher, de cuisine, etc. Lits-corniche Couchettes en fer, Sommier, Meubles de fantaisie, Matelas, Oreillers et Lits de plume.

SPECIALITÉS:

Réparation de meubles de tous genres. — Encadrement de gravures, etc.

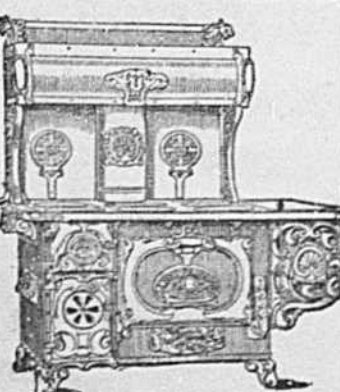
LE TOUT A TRÈS BAS PRIX.

167, rue Saint-Georges

Saint-Jérôme

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de Ferronnerie, Peintures, Vernis, Faïence, Poterie, etc



Courroies pour moulins de toutes sortes Scies rcn des, Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges Poèles en acier Oxford, Chancelor Poèles Royal favorite.

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant parfaite satisfaction. Assortiment considérable de Montres à des prix défiant toute compétition.

Lampes électriques de 1ère qualité à 25 cts. Dynamite, Poudre à fusil.

S. G. Laviolette

Coin des rues Ste-Anne et St-Georges

HOTEL VICTORIA

J.-L. PATENAUDE, Prop.

Liqueurs et cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis. — Grandes salles d'échantillons pour commis-voyageurs. — La voiture de l'hôtel se rend au départ et à l'arrivée de tous les trains.
Rues Labelle et Ste-Anne, SAINT-JEROME

Maison P. SIMARD

Saint-Jérôme, P. Q.

La meilleure et la plus importante au nord de Montréal

Epicerie de choix

DES MEILLEURES MARQUES

Vins et Liqueurs

BIRRH, DUBONNET, VIN ST MICHEL, VIN CLARET Barthou & Guestier, SAUTERNE, BEAUNE, MACON, CHAMPAGNE G.-H. Mumm & Cie, RHUM St. George — Anchor.

Cognacs

Bisquit Dubouché (20 ans) — Boulestin V. S. O. P. — Hennessy — Martel.

SPECIALITÉS

César Collin — Hamel Gentibert — G. Ramard, etc.

Gin

John De Kuyper — Melchers — James de Roepheer.

Rye

Seagram 83 — Canadian Club — Special Selected, 5 ans.

Scotch

John Dewar — Peter Dawson — Balmoral — Rodrick Dhu.

Liqueurs fines

Bénédictine — Crème de Menthe — Cacao — Curaçao — Maraschino — Kirsch Kummel — Anisette — Grenadine.

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

Saint-Jérôme

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan.

Fait toutes espèces de collections.

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique.

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT, Gérant.

C. - A. LORRAIN

Agent général d'Assurances

SEUL SUCCESEUR DE FEU JOSEPH CORBEIL

Agence des plus importantes compagnies d'assurances contre le feu du Dominion.

TÉLÉPHONE BELL No. 58

157, rue St-Georges, Saint-Jerome

J.-M. DORION, agent général pour la Sun Insurance Office, — (A. D. 1710) actif \$25,000,000, dépôt au Canada \$425,000, pour garantir les pertes causées par le feu, est à Saint-Jérôme toutes les semaines.

Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309a, rue Saint-Denis, Montréal.

ELIE MEUNIER

MANUFACTURIER

Portes et Chassis, Jalousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, etc.

Ancienne manufacture Linières, près du moulin à farine de M. Jule Drouin ST-J. ROMÉ